

radiotélégraphie, radiotéléphone et tout autre moyen de communication, entre le Canada et quelque autre endroit ainsi qu'entre Terre-Neuve et toute autre partie du Canada; d'utiliser tous les perfectionnements dans la transmission ou la réception par câble et radio aux fins de télécommunications extérieures; de poursuivre des investigations et des recherches en vue d'améliorer l'efficacité des services de télécommunications en général et de coordonner les services de télécommunications extérieures du Canada et les services de télécommunications d'autres parties du Commonwealth.

Peu de temps après sa fondation, la Société a commencé un programme de développement de ses services transmarins en vue de faire face aux besoins de l'avenir. En novembre 1953, la Société, au nom du Canada, en venait à une entente avec des sociétés des États-Unis en vue de la construction et de l'entretien d'un câble de téléphone transatlantique. La mise en place de la première section du câble a commencé en juin 1955, à Clarendville, Terre-Neuve, et tout le système commençait à fonctionner le 25 septembre 1956. Le coût total du projet s'est élevé à quelque 40 millions de dollars dont la Société a absorbé environ le dixième. Un deuxième câble transatlantique sera posé vers 1961 et les frais seront payés par les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni. Il accommodera 60 circuits téléphoniques dont chacun pourra servir 48 circuits télégraphiques.

Les services de radiotéléphonie et radiotélégraphie transpacifiques ont commencé à fonctionner de Vancouver à l'Australie et la Nouvelle-Zélande le 1^{er} novembre 1956. Un service de radiotélégraphie directe avec le Japon a été inauguré en juin 1957. L'augmentation du trafic radiotélégraphique aux stations de Yamachiche et de Drummondville, dans le Québec, a rendu nécessaire le développement des services déjà existants et la mise en œuvre de nouveaux circuits radiotélégraphiques directs.

En décembre 1956, la Société a commencé et mis en service les services *Telex International*, système de commutateurs à télétype ultra-marin qui permet à l'utilisateur du télétype d'entrer en contact direct avec son correspondant. Ce service est maintenant accessible à travers tout le Canada.

Section 2.—Autres services de radiocommunication : gouvernementaux, divers et commerciaux

Tous les gouvernements provinciaux possèdent des services radiophoniques surtout pour des fins de police, de protection des forêts ou de patrouille des grandes routes.

Les administrations municipales utilisent de plus en plus la radio pour faciliter leur travail. On le remarque dans tous les services qui recourent à la radio pour communiquer avec leurs véhicules, c'est-à-dire, la police, les pompiers, les ingénieurs, l'hydro, etc. De plus, l'usage croissant de la radio dans les communications entre postes mobiles urbains s'est poursuivi sans donner aucun signe de ralentissement. Les services comme les taxis, la construction lourde, le béton prêt à couler, l'aménagement et l'exploitation de pipelines, la médecine vétérinaire et rurale, ont participé activement à cette avance. Des services de relais de messages téléphoniques par radio à des postes publics mobiles (services de téléphone) ont aussi été autorisés dans la plupart des grandes villes.

Les services publics, les compagnies et commissions provinciales d'énergie électrique, les entreprises d'extraction minière et pétrolière se servent beaucoup plus qu'autrefois de la radio: l'expansion porte tant sur les postes mobiles urbains que sur les communications entre points fixes.

Services de radiocommunication commerciaux.—La *North-West Telephone Company* maintient un service radiotéléphonique entre les endroits de la Colombie-Britannique auparavant dépourvus de communications téléphoniques. En vertu de licences du ministère des Transports, elle a établi dans la province un certain nombre de stations radiotéléphoniques commerciales de caractère public et permanent qui sont autorisées à assurer la liaison avec des stations radiotéléphoniques commerciales privées situées à des endroits isolés dans la province. La compagnie est aussi autorisée à établir des stations côtières à service restreint à Lulu-Island, Powell-River, Vancouver, Nanaïmo, Victoria, Harrison-Lake, Parksville, Alert-Bay, Campbell-River, Hardwicke-Island, Halberg, Sumas-Mountain et Prince-Rupert (C.-B.), afin d'assurer une liaison navire-rivage. Ces stations don-